



Bayel au quotidien

N° 6 — OCTOBRE 2010
Feuille d'informations de la vie municipale

Secrétariat de mairie : 03 25 92 05 14 Elu de permanence : 06 32 27 40 14
Site internet : www.bayel.fr

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil Municipal ordinaire est fixée au jeudi 21 octobre 2010 à 20 heures.

Les procès-verbaux des séances antérieures sont consultables en Mairie. Les procès-verbaux précédents sont publiés sur le site internet de la Commune : www.bayel.fr

TIRAGE AU SORT DES AFFOUAGES

Le tirage au sort des affouages annuel aura lieu le **lundi 4 octobre à 18 heures** dans la salle du Conseil Municipal.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Général de l'Aube a décidé de faire participer les familles aux frais de transport scolaire. Cette décision impromptue prise pendant la période des vacances scolaires a surpris les familles concernées ainsi que vos élus. Conscients de cette dépense nouvelle le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de prendre en charge cette nouvelle dépense pour l'année scolaire 2010/2011.

Afin de pouvoir procéder au remboursement il est demandé aux parents, après avoir réglé la facture au Conseil Général, d'apporter au secrétariat de Mairie, dans les meilleurs délais : une copie de ladite facture acquittée, un justificatif de règlement et un relevé d'identité bancaire. (aucun remboursement ne sera effectué après le 31 octobre prochain)



EAU POTABLE

Buvez-la sans hésiter, elle est contrôlée !

Contrôle sanitaire effectué le 24 septembre 2010 : qualité bactériologique et physico-chimique conforme à l'arrêté du Règlement sanitaire Départemental du 11 janvier 2007.



RELEVÉ SEMESTRIEL DES COMPTEURS D'EAU

Le relevé des index et le contrôle du bon fonctionnement des compteurs s'effectuera du lundi 11 octobre au vendredi 22 octobre, de 9h à 12h et de 14h à 18h, par un agent communal. Il vous est demandé de laisser le libre accès au dispositif de comptage, et de signaler les défauts éventuels de vos appareils.

DECLARATION DE TRAVAUX

Les travaux divers qui touchent l'esthétique générale des bâtiments, la modification ou l'aménagement d'ouvertures supplémentaires, ainsi que les clôtures d'enceinte des propriétés doivent faire l'objet d'une déclaration spécifique à déposer en Mairie. Les renseignements nécessaires peuvent être obtenus au secrétariat de Mairie.

SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES

Des aménagements de sécurité par panneaux indicateurs et balisage au sol ont été réalisés aux abords de l'école primaire Valory et de l'école maternelle de la Tuilerie. Il est précisé que la rue Coulmiers est maintenant en sens interdit sur toute sa longueur à partir de la rue Valory jusqu'à la rue de la Montagne. De plus, un passage protégé a été ajouté. Il est demandé aux automobilistes de respecter impérativement ces zones de stationnement réservées.



STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il est constaté un encombrement anormal de la voie publique et des trottoirs par des véhicules automobiles. Ce stationnement abusif gêne la libre circulation des usagers de la voie publique. Il est demandé de faire preuve de bon sens c'est-à-dire d'utiliser courette et garage pour garer son ou ses véhicules lorsque cela est possible.



SECURITE ROUTIERE

Des «plaquettes bilan » élaborées par l'observatoire Départemental de la sécurité routière sont disponibles au secrétariat de Mairie.

En 2009 sur les routes de l'Aube, on dénombre 244 accidents corporels. Par rapport à l'année précédente :

Accidents corporels ... + 7 %
Blessés + 8.6 %
Redoublons de Prudence !

ELECTION DES CONSEILS DES ECOLES

Ces formalités réglementaires auront lieu le vendredi 15 octobre de 13h à 17 h dans chacun des deux établissements scolaires. Ces élections qui concernent la vie scolaire doit mobiliser tous les parents des enfants scolarisés à BAYEL.



INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Pour être sur la liste électorale de BAYEL en 2011, vous devez vous inscrire à la Mairie avant le 31 décembre 2010. Vous devrez fournir une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique »





TRAVAUX D'AUTOMNE

Les plantations d'arbres ou de haies mitoyennes sont règlementées par l'article 669 du code civil.

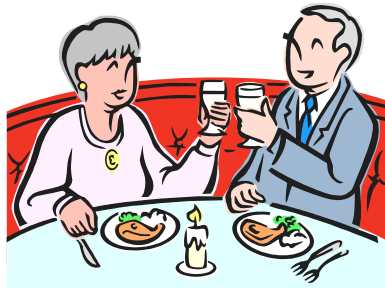
Rappel des distances : les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être plantés

- A au moins 2 mètres de la ligne séparative de deux terrains s'ils doivent dépasser 2 mètres de hauteur.
- A 50 centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas 2 mètres.

Par ailleurs, il est fait obligation aux propriétaires d'élaguer les arbres afin de ne pas gêner les riverains, masquer les différents poteaux indicateurs et la vacuité de la voie publique.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le repas annuel des aînés, animé par l'accordéoniste René GROLIER, aura lieu le samedi 16 octobre à 12 heures dans la salle socioculturelle. Ce repas est offert par le C.C.A.S. aux personnes de plus de 65 ans et domiciliées à BAYEL. Si vous n'avez pas été destinataires de l'invitation merci de prévenir le secrétariat de Mairie.



JOUETS DE NOEL

L'après-midi récréatif pour le Noël de la Commune est fixé au 18 Décembre à 15 heures, salle socioculturelle. Les fiches pour le choix du jouet ont été distribuées aux familles des enfants scolarisés ou domiciliés à BAYEL.



Rappel pour les retardataires : Il est impératif que les fiches soient rapportées à la Mairie pour le 8 octobre 2010 dernier délai.

FESTIVITES ET RENDEZ-VOUS DIVERS

- L'Assemblée Générale de la « *Pt'it Assoc des Écoles Bayelloises* » est prévue le mardi 5 octobre 2010 à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal de BAYEL,
- L'Assemblée Générale de *la FNACA* aura lieu le Jeudi 14 octobre 2010 à 18 h salle socioculturelle,
- Le Loto de « *l'Amicale Bayelloise* » aura lieu le samedi 23 octobre 2010 à partir de 19 h, à la salle socioculturelle.



CONSEILS, TRUCS ET ASTUCES



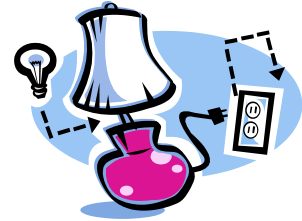
Électricité et sécurité

La négligence et l'inconscience sont à l'origine de nombreux accidents électriques domestiques : prises multiples surchargées, cordons électriques rafistolés, tableaux d'abonnés bricolés. Ne prenez jamais l'initiative de modifier l'installation électrique de votre logement, la sécurité de votre famille en dépend.

Avant toute intervention, même le changement d'une ampoule, il est fortement recommandé de couper le courant au disjoncteur. Un fusible doit être remplacé par un fusible de même calibre.

N'intervenez jamais sur un appareil électrique en ayant les pieds ou les mains mouillés ou les pieds nus.

Si vous avez des enfants en bas âge, mettez des caches prises lorsqu'elles ne sont pas à l'éclipse.



Plomberie et robinetterie

Vérifiez périodiquement le bon fonctionnement du robinet d'arrêt de l'alimentation d'eau et du groupe de sécurité de votre chauffe-eau électrique (cumulus) en l'actionnant au moins une fois par trimestre.

Maintenez en bon état les joints sanitaires autour des lavabos, baignoires et éviers afin d'éviter les infiltrations d'eau.

Nettoyez régulièrement les siphons des lavabos, de la baignoire, de la douche et de l'évier ; les évacuations en seront moins encrassées.

Si les robinets fuient, inutile de les serrer à fond ; il est plus efficace de changer les joints.



Une fuite dans le réservoir des toilettes ou sur le robinet de la cuisine, c'est de l'eau et de l'argent gaspillés. Pour enlever les dépôts de calcaire sur les équipements sanitaires, saupoudrez de gros sel, arrosez avec du vinaigre chaud, laissez reposer et nettoyer.

« *L'automne est le printemps de l'hiver* »
(Henri de Toulouse-Lautrec)